

## Ode au printemps politique

Oh! Chers amis sherbrookoïses endormis et engourdis par l'hiver,  
N'ayons crainte; on nous annonce de grands bouleversements/  
Qui nous réveillerons ce printemps.

Dansons, rions, chantons,  
On nous prédit la venue d'un grand artiste.  
Un troubadour qui, dit-on, se promène d'Est en Ouest à travers le Canada,  
Multipliant tantôt baisers à ces dames, tantôt poignées de mains/  
Chaleureuses à ces messieurs.  
Un être au charisme comme on en voit que dans *Dynastie*, *Scoop*/  
Ou *La misère des riches* (télé-romans),  
Qui, grâce à un talent d'orateur et des sourires ensorceleurs/  
À tout coup, envoûte les foules;  
Un homme aux multiples costumes se vêtant au gré du moment,  
Préférant tantôt le rouge, tantôt le bleu,  
Qui sait, peut-être qu'à nous c'est le mauve qu'il sortira de son jeu!  
Mais, Oh malheur! seule ombre au tableau  
Ce maître de la parole, on nous le prédit sot...

Chantons, rions, dansons,  
On nous annonce un autre événement rebondissant:  
Un grand Conseil de famille, le premier novembre prochain/  
Où se jouera le sort de notre avenir municipal  
Bien entendu, nous y retrouverons nos conseillers, nos guides  
Enfin, nos ancêtres depuis bien des heures...  
Ainsi, nous rendrons hommage à cette grande famille où, bonheur,  
Jamais les changements ne viendront bouleverser notre belle stabilité!  
Et c'est autour des urnes que tour à tour, nous serons convoqués,  
Afin de réélire nos cousins et cousines, nos oncles et nos tantes/  
Notre père et notre Maire!  
Mais, n'ayons crainte cet automne-ci encore, nous conserverons/  
Nos si chères traditions...

Ainsi, notre sort est entre bonnes mains  
Suivons le courant les yeux fermés  
Ce printemps, rions, dansons, chantons...

Quelle ironie, quelle farce!  
Oui, vous avez bien compris,  
Cessons d'être des moutons et réagissons  
Suivons l'exemple des résidentes et résidents du quartier Centre,  
Et exprimons notre insatisfaction.  
Tournons nous vers l'avenir  
Espérons, rêvons, changeons la chanson  
Ce printemps, des idées novatrices, il y en aura.  
Dans un Rassemblement pour une alternative politique,  
Un vent nouveau soufflera  
Et c'est en gens d'action que nous nous mobiliserons  
Nouveau programme, nouveaux visages,  
Enfin, un mouvement à notre image et porteur de nos valeurs.  
Oui, réjouissons-nous ce printemps,  
Espérons, rêvons et changeons la chanson!

Pascale Dumas

## - - SOMMAIRE - -

|  |       |
|--|-------|
| Le fils de Charlie Brown à Sherbrooke / Rompre avec la PQ.....       | P. 2  |
| Sondage politique dans le Quartier : des surprises.....              | P. 3  |
| Reconnaissance de nos droits / <i>Surfing</i> médiatique de J.C..... | P. 4  |
| Parole des jeunes sur la pauvreté.....                               | P. 13 |
| Vacances et chômage / Syndicats en ex-Yougoslavie.....               | P. 14 |
| Droit d'une employée enceinte / Droits en santé mentale.....         | P. 15 |
| Théâtre et Solidarité.....   | P. 16 |

## -- Supplément Premier Mai -- Pages 5 à 12

### Un Scénario ALTERNATIF pour le Budget QUÉBÉCOIS

Solidarité Populaire Québec (dont Solidarité Populaire Estrie est membre) a proposé des pistes d'un scénario alternatif pour le budget 98-99 du Québec. Loin de tout régler, ces pistes démontrent néanmoins le fait que l'on peut faire des choix différents que ceux appliqués par nos gouvernements...

#### Avoir une vision sociale du budget

À S.P.Q., la fiscalité apparaît comme un moyen privilégié pour l'obtention d'une plus grande justice sociale et la réduction de l'écart entre les riches et les pauvres. En ce sens, au budget prévu par le gouvernement péquiste, S.P.Q. propose d'ajouter des revenus supplémentaires obtenus principalement par des efforts pour contrer l'évasion fiscale de l'ordre de 326 millions, par l'application de différentes recommandations de la Commission sur la fiscalité, soit 124 millions et, par les revenus engendrés par l'accroissement des dépenses préconisé par le scénario alternatif, soit 268 millions.

#### Des dépenses sociales nécessaires et vitales

Plus clairement, le scénario alternatif ajouterait 380 millions à la sécurité du revenu, 320 millions pour la politique de la famille et celle de l'enfance, 743 millions pour l'ensemble des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux tandis qu'un montant de 200 millions serait consacré à des programmes de créations d'emplois.

Les quelques pistes proposées ici pour le budget 97-98 ne comprennent ni hausse d'impôts ni hausse des taxes à la consommation. Bien entendu, on peut facilement imaginer les augmentations possibles découlant d'un ajustement des tables d'impôts en réintroduisant un système fiscal basé sur une plus grande progressivité (plus le revenu est élevé, plus le taux de taxation devrait être élevé) et sur la nécessité de faire payer leur juste part aux compagnies, telles les banques...

Normand Gilbert

## -- ÉDITORIAL --

### Le fils de Charlie Brown sera-t-il le Premier ministre de Sherbrooke?

On annonce du nouveau dans le paysage politique québécois: la venue de Jean Charest à la tête du Parti libéral du Québec. Ce renouvellement constitue selon nous un retour en arrière, et donc une bien mauvaise nouvelle pour la démocratie québécoise, qui a pourtant tellement besoin d'idées nouvelles. En fait, le Québec de demain devra, pour diriger sa destinée, choisir entre Lucien Bouchard et Jean Charest, les Dupont et Dupond conservateurs et fils spirituels de Brian Mulroney, celui-là même qui aura endetté le Canada, lancé les grandes coupures et instauré des politiques de droite. Rappelons-nous, si vous le voulez bien, l'historique et mémorable empoignade entre M. Mulroney et cette manifestante âgée qui lui prédisait l'avenir aux prochaines élections. Elle disait: «Good bye, Charlie Brown!» et c'est ce qui est arrivé. Malheureusement, elle avait oublié sa progéniture qui, sans cesse, vise à contrôler l'avenir du Québec.

#### Un son de cloche différent...

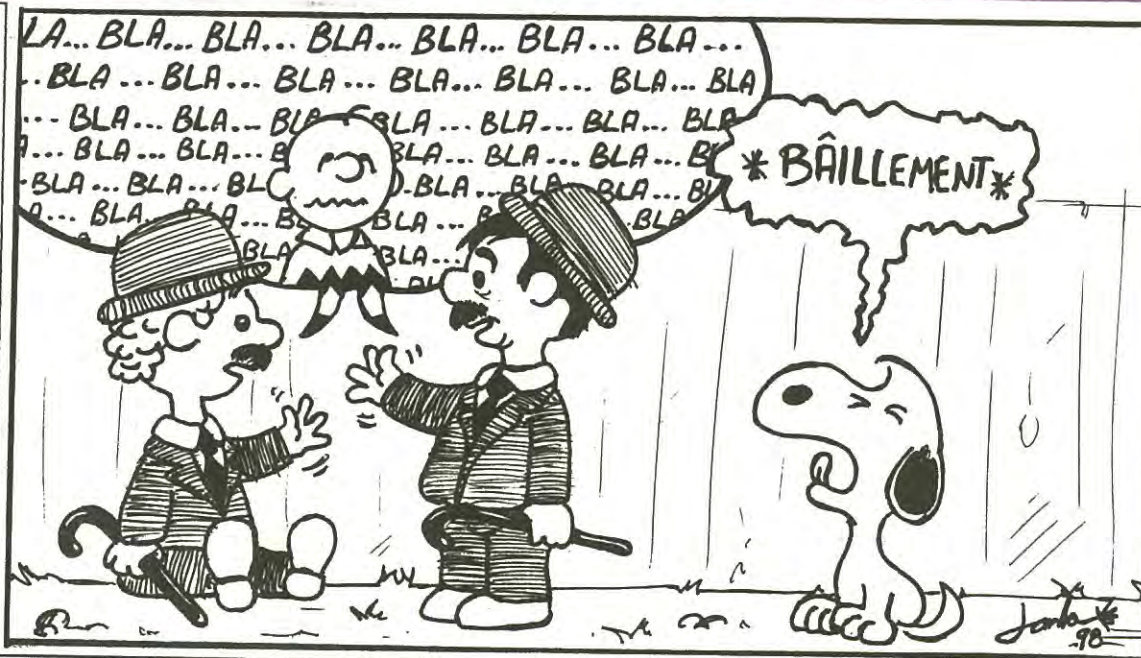
Comme le révèle notre sondage, le comté de Sherbrooke et le Québec ont plutôt besoin d'une voix politique renouvelée, au service d'une population laissée pour compte par les vieux partis. De plus, le Québec requiert des perspectives nouvelles, des débats, une véritable démocratie et non pas un quelconque sauveur, seulement doué pour la parole. Nous pensons que ces vieux partis aux vieilles idées n'ont plus d'avenir, et ce, avec ou sans les libérateurs Bouchard et Charest. L'alternative et le renouveau ne pourront venir que des gens ordinaires qui se rassembleront loin des projecteurs pour lutter contre le néo-libéralisme.

#### Et le fromage dans tout ça?

En fait, cette ironie actuelle, ramenant dos à dos les Dupont et Dupond conservateurs, met en lumière la crise des idées, moins médiatisée et pourtant tout aussi profonde que la crise budgétaire. Le Québec souffre donc non seulement du déficit budgétaire, mais également du déficit des idées, qui ne peut être comblé par un quelconque ministre des finances sabrant dans l'éducation, par exemple. À défaut de sang neuf, on retourne fouiller dans les restes du Parti conservateur; à défaut d'idées, on propose de beaux parleurs.

À Sherbrooke, nous avons l'avantage de connaître l'oeuvre de Jean Charest. Un seul exemple suffit: notre ville est l'une des plus pauvres au Canada, plus exactement, la quatrième. M. Charest fera-t-il du Québec ce qu'il a fait de son comté? S'il n'est pas personnellement responsable de cette situation, force nous est de constater le vide de ses idées, la vitesse à laquelle il retourne sa chemise et son manque de projet. Si nous lui reconnaissons son talent d'orateur avec Jean Chrétien, nous nous rappelons aussi la fable du *Corbeau et du renard* avec Jean de Lafontaine. **Mais, la question demeure: qui jouera le rôle du fromage?**

L'équipe de rédaction



## Une Rupture avec le P.Q. Un Risque ou un Pas en Avant?

**Ouf! Tout le vacarme de la Charestmanie commence tranquillement à retomber. Une fois passées les jubilations et la frénésie médiatique, on peut recommencer à réfléchir un peu... Justement, une question me chicote: une plus grande possibilité de victoire électorale chez les libéraux peut-elle empêcher les indépendantistes de gauche de s'opposer au Parti québécois?**

Je vous parie ma chemise que, quand le moment de voter reviendra, plusieurs souverainistes vont glisser sous le tapis leur opposition aux politiques du P.Q. Pourtant, avec l'appauvrissement généralisé de ces dernières années et toutes les coupures à blanc en santé, en éducation et à l'aide sociale, le constat s'impose pour celles et ceux qui ont à coeur la justice sociale: il faut rompre avec le Parti québécois. Et les raisons de le faire ne manquent pas.

#### Des raisons bonnes et valables

D'ABORD, parce que c'est une organisation qui méprise les opinions des simples membres et où les vraies décisions se prennent au

sommet. Moi-même, j'ai pu constater, lors d'un congrès en mars 1995, que les bonzes du Parti mettaient constamment leur poids dans la balance pour éliminer les propositions qui viennent de la base.

ENSUITE, parce que le gouvernement du P.Q. a presque systématiquement violé les engagements de son programme électoral de 1994. Au lieu de défendre la (tiède) sociale-démocratie pendant la campagne, le P.Q. a adopté tel quel la position du Parti libéral sur le déficit zéro pour l'année 2000, avec les conséquences inhumaines que l'on connaît.

AUSSI, parce que le P.Q. nous invite à nous lancer tête baissée dans le projet de mondialisation dirigé par

les financiers et les multinationales. Pourquoi avoir un État souverain si les citoyennes et citoyens ainsi que les gouvernements doivent renoncer à leurs droits en subissant des accords déjà négociés en douce (dans le genre AMI ou ALÉNA)?

FINALEMENT, parce qu'au bout du compte les progressistes qui soutiennent le P.Q. ont toujours les deux mains vides: même pas l'ombre d'un partage minimal de la richesse... et même pas de souveraineté!

Lamentable, non?

Sébastien Goulet

Journal communautaire  
bimestriel

ENTRÉE  
LIBRE

187, rue Laurier, local 317  
Sherbrooke (Québec),....  
J1H 4Z4  
Tél.: 821-2270

AMECO Association des  
médias écrits  
communautaires  
du Québec

#### Équipe de rédaction

Carole Archambault  
Yves Couturier  
Dominique Desautels  
Pascale Dumas  
Normand Gilbert  
Ève Morin  
Miodrag Tasovac

Me Micheline Plante  
Phil  
Denis Poudrier  
Suzanne Roy  
Céline Théberge  
Claire Vigneau

#### Collaborateurs

Steve Dupuis  
Marc Gauthier  
Sébastien Goulet  
Marie-Ève  
Dyane Martineau

#### Mise en page

Louise Daigle

#### Correction

Hélène Blanchard

Éditeur: La Voix Ferrée inc.

Impression: The Record

Distribution:

Distribution publicitaires Estire

Poste Publication: Enrg. 7082

Dépôt légal 1er trimestre 1998

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.

## À l'Orée d'un Nouveau Changement Social?

Dans un contexte économique difficile, chapeauté par la lutte au déficit, l'État a pris un nouveau tournant qui a profondément modifié son rôle. Face à l'actuelle crise de l'emploi, à la diminution de la protection sociale ainsi qu'à l'érosion du tissu social, il s'avère nécessaire de questionner l'appui aux partis politiques appuyant ce tournant. C'est dans cet esprit que *Entrée Libre* a effectué un sondage auprès des résidentes et résidents du quartier Centre de Sherbrooke, principalement dans le but de mettre en lumière leur degré de satisfaction à l'égard des partis traditionnels ainsi que la place que pourrait occuper un nouveau parti ou mouvement sur la scène politique québécoise.

La première partie du sondage portait sur la satisfaction des répondant-e-s face aux principaux partis politiques provinciaux en place, et ce, en ce qui a trait à la défense de leurs intérêts. Selon les analyses, seulement 15 % des résidentes et résidents du quartier Centre considèrent que les partis actuels défendent très bien ou bien leurs intérêts, tandis que 44 % croient qu'ils le font peu ou pas du tout. L'insatisfaction est donc présente. Les priorités de ces partis, principalement axés sur la lutte au déficit et la réduction des interventions de l'État, ne semblent pas correspondre à celles des citoyen-ne-s du quartier Centre qui eux, placent la création d'emplois au coeur des priorités gouvernementales.

### Quand insatisfaction rime avec indécision

En effet, l'allègement du rôle de l'État n'a reçu aucun appui part des répondant-e-s (question 2). Insatisfaction démontrée par le fait qu'à peine, 55 % des répondant-e-s prévoient d'ores et déjà voter pour un des trois partis traditionnels aux prochaines élections provinciales, ce qui fait état de la faible adhésion qu'ils suscitent auprès de quelques citoyen-ne-s. La question pourrait alors être: « Qu'advient-il des 33 personnes indécises et des 8 autres qui annulent leur vote le jour des élections? » Serait-ce parce que les gens hésitent à choisir l'un des trois partis traditionnels ou tout simplement par manque d'alternative que nous retrouvons tant d'indécis et d'annulations?

Lorsqu'on leur a demandé s'il y avait de la place au Québec pour un nouveau parti politique voué à la défense et à la promotion de la justice sociale, 58 % des résident-e-s du quartier Centre ont dit oui, contre seulement 12 %. En répartissant les gens indécis proportionnellement à ces pourcentages, les statistiques deviennent encore plus concluantes; on obtient alors 82,5% de réponses positives et seulement 17,5% de réponses négatives!

### Et si un nouveau parti se présentait aux prochaines élections ?

De façon plus concrète, lorsqu'il est question de savoir si un nouveau parti politique avec un programme axé sur l'obtention de plus de justice sociale et d'équité pourrait se présenter aux prochaines élections, alors là, seulement 33 % des résident-e-s du quartier Centre ne seraient aucunement ébranlés dans leurs intentions de vote par sa présence. C'est donc dire que 67 % sont instables quant à leurs intentions de vote, ce qui traduit soit l'insatisfaction à l'égard des partis connus, soit la faible adhésion à ces derniers ou soit l'ouverture à un nouveau parti défendant leurs intérêts.

## SONDAGE SUR DES CONSIDÉRATIONS POLITIQUES DES RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS DU QUARTIER

Le présent sondage a été effectué par voie téléphonique auprès de 100 personnes (57 hommes - 43 femmes) choisies au hasard sur le territoire de distribution du journal communautaire *ENTRÉE LIBRE* (Centre-sud-ouest de Sherbrooke) à la fin janvier 1998 (donc avant l'annonce de la démission de Daniel Johnson et la venue de Jean Charest sur la scène politique provinciale). Les résultats obtenus sont donc à considérer avec un certain recul, même si nous croyons qu'ils représentent néanmoins les plus fortes tendances relativement aux questions abordées. La cueillette des données a été effectuée par Marc Avonde

## Sondage exclusif

### 1-Considérez-vous que les partis politiques provinciaux actuels défendent adéquatement vos intérêts ?

|                   |      |
|-------------------|------|
| Très bien         | 3 %  |
| Bien              | 4 %  |
| Moyennement       | 15 % |
| Peu               | 14 % |
| Pas du tout       | 7 %  |
| Indécis           | 0 %  |
| Refus de répondre | 0 %  |

### 2-Selon vous, parmi les choix suivants, quelles devraient être les deux priorités du gouvernement provincial ?

|   |      |
|---|------|
| Création d'emplois  | 49 % |
| Amélioration des programmes sociaux                                   | 18 % |
| Lutte au déficit  | 19 % |
| (Allègement du rôle de l'État (déréglementation, privatisation, etc.) | 0 %  |
| Règlement des problèmes constitutionnels                              | 14 % |

### 3- Selon vous, est-ce qu'il y a place au Québec pour un nouveau parti politique voué à la défense et la promotion d'une plus grande justice sociale?

|                   |      |
|-------------------|------|
| Oui               | 58 % |
| Non               | 12 % |
| Indécis           | 16 % |
| Refus de répondre | 0 %  |

#### Après répartition des indécis :

|     |      |     |      |
|-----|------|-----|------|
| Oui | 79 % | Non | 21 % |
|-----|------|-----|------|

### 4- Pour quel parti politique prévoyez-vous voter aux prochaines élections provinciales ?

|                     |      |
|---------------------|------|
| Parti Québécois     | 26 % |
| Parti Libéral       | 22 % |
| Action Démocratique | 7 %  |
| Autres partis       | 0 %  |
| Annulation          | 8 %  |
| Indécis             | 33 % |
| Refus de répondre   | 4 %  |

### 5- Si un nouveau parti politique avec un programme axé sur l'obtention de plus de justice sociale et d'équité se présentait aux prochaines élections, cela changerait-il votre intention de vote ?

|         |      |
|---------|------|
| Oui     | 21 % |
| Non     | 33 % |
| Indécis | 46 % |

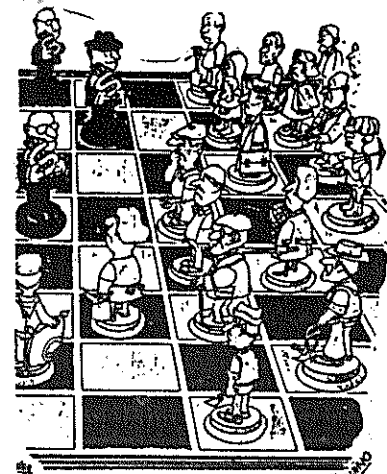
Soulignons que chez les 52 répondant-e-s favorables à l'avènement d'un nouveau parti politique électoral, 33 % ont affirmé leur intention de voter pour un des trois partis traditionnels. En creusant davantage, on a constaté que si ce nouveau parti politique se présentait aux prochaines élections provinciales, 8 des 32 répondant-e-s ayant l'intention de voter pour un de ces trois partis prétendent que, seraient-ils non seulement en faveur de l'avènement de celui-ci, mais qu'ils modifieraient même leur intention de vote! À la lumière de ces considérations, il apparaît nettement que l'adhésion aux partis traditionnels est plutôt faible et qu'il y a de l'espace (sinon un besoin?) pour un parti politique alternatif ayant un programme davantage axé sur la justice sociale.

### Avoir un autre choix

De plus, 16 des 21 répondant-e-s ayant mentionné que la présence d'un nouveau parti changerait leurs intentions de vote proviennent de gens indécis (question 4). On peut presque affirmer que l'absence de partis répondant adéquatement à leurs intérêts crée l'indécision chez 16 répondant-e-s. Comme le dirait Richard Desjardins: « Maintenant qu'on vit dans une démocratie totale, reste plus qu'à avoir le choix quand on va voter! »

Pour conclure, ce sondage ne représente pas l'ensemble de la population sherbrookoise mais bien le quartier Centre, un des quartiers les plus défavorisés, où le taux de chômage est très élevé; ce qui n'est pas sans teinter les données. Il aura tout de même suffi une analyse assez sommaire du sondage pour constater l'insatisfaction des résident-e-s de ce quartier en ce qui a trait aux partis politiques provinciaux; de leur faible adhésion à ces derniers; de l'évidente ouverture à un parti politique alternatif ayant au coeur de ses préoccupations les intérêts des électeurs-trices, y compris la justice sociale. Serions-nous à l'orée d'un changement social?

Pascal Dumas et Normand Gilbert



Règle du jeu: les noirs « jouent » et font échec et mat chaque fois qu'ils en ont envie...

Source: Rebelles Vol 7 numéro 3

### Le surfing médiatique de Jean Charest

La course à la chefferie du parti libéral du Québec fut un événement médiatique d'une emphase exceptionnelle, puisque cette recherche acharnée du «leader-sauveur» s'est déroulée sous l'oeil attentif et obnubilé des médias.

Or, nous croyons qu'il serait utile de se poser certaines questions: tout ce déploiement médiatique était-il orchestré? La population n'a-t-elle pas été totalement bernée par le jeu des médias? La démission de Daniel Johnson comme chef du PLQ était-elle prise depuis longtemps? Et la décision de Jean Charest de quitter la scène fédérale pour le Québec, décision apparemment très difficile à prendre et visiblement très médiatisée, était-elle prise depuis longtemps aussi?

En fait, comment ne pas douter que tout ce cirque n'était simplement pas monté de toute pièce pour légitimer le revirement dans la carrière de M. Charest, pour faire accepter et même acclamer ce ministre comme un sauveur pour le Québec et le Canada? Les médias n'ont pas été très critiques dans ce dossier; c'est le moins que l'on puisse dire!

#### L'impact médiatique du jour «J»

Du côté régional, on doit s'interroger sur le traitement fait par le journal *La Tribune*. Bien sûr, la population de Sherbrooke aime Jean Charest et veut en entendre parler. Mais de là à insérer huit pages spéciales sur la décision déjà connue de M. Charest... Même pour les moins critiques, cela semble un peu exagéré; et ça ressemble même beaucoup à de la propagande politique faite par le journal. La couverture médiatique du jour «J» s'est d'abord réalisée avec un mélange de tape-à-l'oeil et de surenchère publicitaire digne d'un marketing de communication très bien dirigé. Et que dire de titres tels que: «Un sentiment de moment historique», «Tout le monde avait les yeux tournés vers Sherbrooke», «Les lendemains du couronnement»? Quand on sait que *La Tribune* (ainsi que *La Presse* d'ailleurs) est une propriété de Power Corporation, dirigé par le fédéraliste Paul Desmarais, on comprend alors mieux la situation...

Dans tout ce dossier, il ne faudrait pas oublier que le but premier des médias consiste à informer les gens. Cependant, comment cela est-il possible dans les dossiers politiques, alors que les médias sont sous le contrôle de géants pas du tout impartiaux?

**Marc Gauthier et Claire Vigneau**  
pour le Crémi

**CRÉMI**

Collectif Régional d'Éducation  
sur les Médias d'Information

**ACCÈS GRATUIT À INTERNET**

tous les mardis de 13 h 00 à 16 h 30  
et les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00

Pour réservation : 346-0101

## Reconnaissance de nos DROITS

Organisateur de la Fête des travailleuses et travailleurs, le Comité 1<sup>er</sup> mai, de Solidarité Popularité Estrie, souligne cette journée historique par différentes activités, dont celle d'un supplément spécial que vous retrouvez dans la présente parution. En ce premier mai 1998, la Fête revêt une couleur internationale et multiculturelle, et met de l'avant des thèmes qui font référence aux articles 22 à 26 (ci-dessous reproduits) de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

ARTICLE 22: Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

ARTICLE 23: (1) Toute personne a droit au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. (2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. (3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. (4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

ARTICLE 24: Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

ARTICLE 25: (1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux

ARTICLE 26: (1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et profes-



La réforme de l'aide sociale et les droits de l'homme : compatibles?

nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstance indépendante de sa volonté. (2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale.

sionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. (2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. (3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

**Céline Théberge**  
SPE

LA TABLE RONDE DES



DE L'ESTRIE

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

187, rue Laurier, local 314  
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

TÉL.: (819) 566-2727



# «Solidaires pour la défense des droits sociaux partout»

Dans le cadre des célébrations du 1<sup>er</sup> mai, fête des travailleuses et des travailleurs, Solidarité populaire Estrie en collaboration avec ses groupes membres et le journal communautaire Entrée Libre vous a concocté ce supplément spécial. Celui-ci souligne de façon particulière le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui aura lieu le 10 décembre 1998.

Cette Déclaration visait à éviter une fois pour toutes aux citoyennes et aux citoyens les excès du libéralisme et à les protéger contre la guerre, la misère et l'exclusion sociale. Elle a aussi inspiré de nombreux pays dans la rédaction de leur Charte des droits de la personne. Tel est le cas du Québec et du Canada. Elle a également servi à la rédaction de plusieurs Conventions et Pactes sur les droits civils et politiques, économiques et sociaux.

## -- SOMMAIRE --

- Espace pour la défense des droits.....P. 2
- Déclaration universelle des droits de l'homme.....P. 3
- Le Droit au travail.....P. 3
- Droit foncier au Mali.....P. 4
- Personnes immigrantes et travail.....P. 4
- République Dominicaine : dur d'être une femme.....P. 5
- CSN : réflexions et mobilisations.....P. 5
- Changement dans l'organisation du travail.....P. 6
- Parole d'un assisté social.....P. 6
- Droit à un travail décent.....P. 7
- Droit au travail et la personne handicapée.....P. 7
- Pauvreté en poème.....P. 7

## Le 1<sup>er</sup> mai ou l'histoire des luttes ouvrières à travers le temps

Le 1<sup>er</sup> mai est la date anniversaire de la fête internationale des travailleurs et travailleuses. Il souligne le massacre de travailleurs de Chicago en lutte pour l'obtention de la journée de travail de huit heures. Aboutissement d'une longue période d'organisation au sein du mouvement ouvrier américain, le 1<sup>er</sup> mai 1886 est désigné comme la date à laquelle les huit heures devaient entrer en application. Sur 190 000 travailleurs et travailleuses qui firent la grève à travers tout le pays, 80 000 étaient de Chicago. Pour le patronat et les gouvernements, c'était là où le mouvement était le plus fort; c'était donc là qu'il fallait frapper.

Au matin du 3 mai 1886, à Chicago, Garde Nationale, constables spéciaux et agents de Pinkerton s'allient à la stratégie patronale et policière. Vers trois heures de l'après-midi, alors que 7000 ouvriers et ouvrières manifestent devant l'usine de McCormick, les patrons en profitent pour faire sortir les *scabs* sous le nez des manifestants et manifestantes. Ceux-ci lancent des pierres et s'emparent d'un *scab*. La police surgit en formation serrée, les armes à la main. Elle ouvre le feu à bout portant: six ouvriers sont tués et une cinquantaine sont blessés.

### Novembre 1887: Vendredi noir

Le lendemain, 4 mai 1886, une manifestation répond à cette agression soigneusement planifiée. Malheureusement, le dépôt d'une bombe lancée par un provocateur parmi les policiers fait une victime et plusieurs blessés, entraînant par la suite une vague de répression contre le mouvement ouvrier organisé. Huit hommes furent finalement accusés de meurtre. Aucune preuve tangible les liaient à l'attentat meurtrier mais cela n'empêcha pas le tribunal de les reconnaître

coupables. Après plusieurs procédures, quatre d'entre eux furent pendus le vendredi 11 novembre 1887. Cette journée est surnommée le «vendredi noir» du mouvement ouvrier américain.



Grévistes de l'amiante en marche

Le 1<sup>er</sup> mai n'est donc pas une fête comme les autres: c'est le jour choisi par le congrès de 1889 de la Deuxième Internationale (organisation regroupant les militants et militantes socialistes) pour rappeler le sacrifice des travailleurs de Chicago, massacrés en 1886 à l'occasion de la lutte en faveur de la journée de travail de huit heures.

### Solidarité

À chaque année, Solidarité Populaire Estrie (SPE), qui est une coalition regroupant des organisations syndicales, populaires et étudiantes, souligne le 1<sup>er</sup> mai afin de:

**A. PROMOUVOIR** un projet social axé sur l'obtention d'une plus grande justice sociale tant sur le plan économique, politique que culturel et ce, tant sur le plan régional, national qu'international;

**B. PROMOUVOIR** le «recentrage» de la société sur la

personne, ses droits individuels ET collectifs, ses besoins et le droit à l'égalité de même qu'un développement social exempt de toute forme de discrimination.

**C. REVENDIQUER ET PROMOUVOIR** la consolidation, l'élargissement et la démocratisation des programmes sociaux, sanitaires, éducatifs, environnementaux et culturels, tant sur le plan fédéral que provincial;

**D. REVENDIQUER ET PROMOUVOIR** la mise en place d'une politique économique et sociale centrée sur la création d'emplois et répondant aux besoins de l'ensemble de la population;

**E. DÉNONCER ET LUTTER** contre les politiques de désengagement social de l'État s'exprimant, entre autres, par des mesures de privatisation, de déréglementation et de coupures dans les programmes sociaux et les services publics et para-publics.

**Solidarité Populaire Estrie**

# Espace pour la défense des droits

Dans les années suivant la deuxième guerre mondiale, les pays membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté une déclaration qui allait dorénavant fournir des outils aux groupes luttant pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des plus pauvres à travers le monde. Il s'agissait de la Déclaration universelle des droits de l'homme (je suis désolée, il y a cinquante ans, homme voulait dire personne...).

Dans cette déclaration, on reconnaît notamment le «droit à l'éducation gratuite», à la «sécurité sociale et à la dignité» (articles 22 et 26). «Le droit d'avoir et de choisir son travail, d'avoir accès à la protection du chômage et de se regrouper en association» accompagnaient la reconnaissance de droits concernant la santé, les soins médicaux, le logement et les services sociaux (article 23 et 25).

Malheureusement, en 1998, nous assistons à l'érosion de ces droits car les gouvernements mondiaux se désengagent face à leur obligation d'assurer leur maintien voire leur développement.

## Une Déclaration. Oui, mais qui la défend ?

Puisque la population ne peut compter sur les gouvernements pour respecter leurs engagements ou les faire respecter, la population s'est donnée, entre autres, des groupes de défense de droits et d'éducation populaire autonome. Ces associations offrent l'éducation et les

outils nécessaires pour faire valoir des droits dans plusieurs domaines tel le logement, les accidents de travail, les agressions sexuelles, l'aide sociale, etc. Ils ont également comme mandat d'offrir du support dans la recherche et la revendication à l'application des droits essentiels pour assurer une saine démocratie.

## Groupes d'éducation populaire autonome

La Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE), un organisme regroupant une vingtaine d'organismes d'éducation populaire autonome de la région, croit que les gouvernements ont la responsabilité de les reconnaître et de les financer adéquatement. Ces organismes jouent un rôle essentiel dans la lutte actuelle notamment pour le maintien et l'élargissement des programmes sociaux et des services publics.

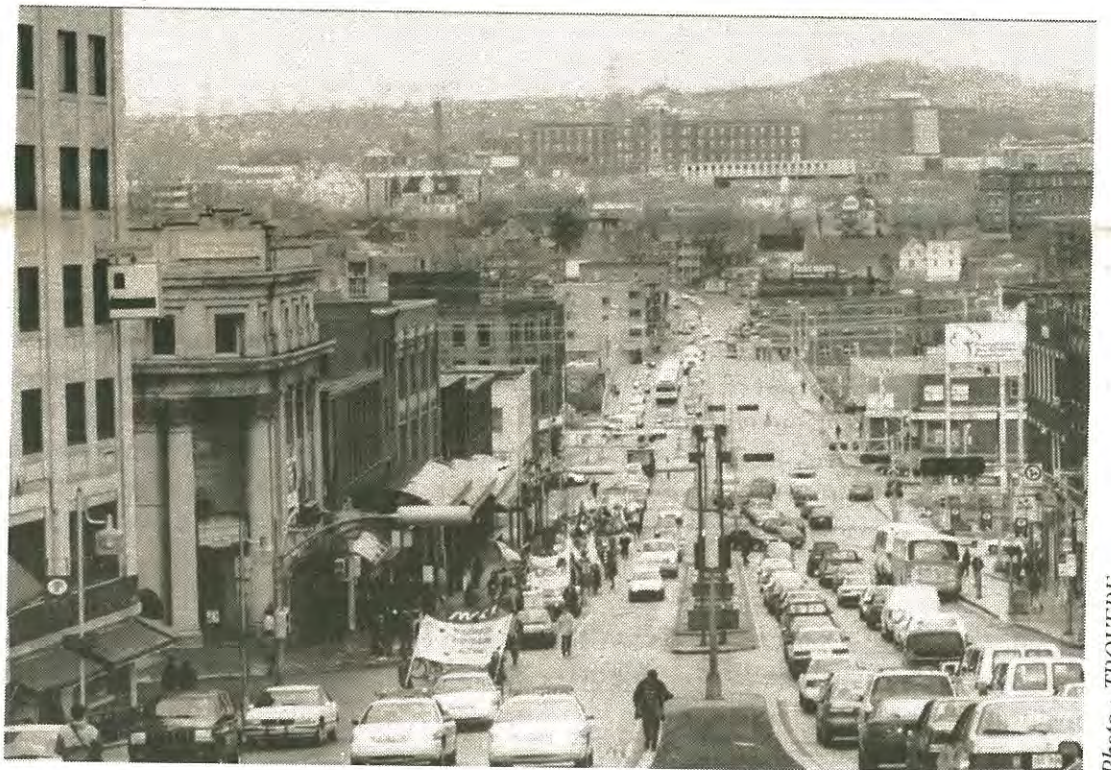
Les travailleurs et travailleuses sont aussi des citoyens et citoyennes ayant des types

de besoins tels : le logement, la consommation, un environnement sain, etc., mais également parce que la lutte pour la dignité est l'affaire de tout le monde, que l'on travaille ou non. En ce sens, les groupes d'éducation populaire autonome offrent tout à la fois, un lieu d'apprentissage et de défense pour ceux et celles qui voient leurs droits brimés et attaqués.

L'avancement d'une plus grande justice sociale et le développement des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, passent par une plus grande démocratie et une prise en charge directe par tous ceux et celles qui subissent des injustices, partout, à travers le monde, qu'elles soient d'ordre économique, social ou politique.

Voilà pourquoi qu'aujourd'hui, plus que jamais, en cette année commémorative, les organismes membres de la TROVEPE, sont «solidaires pour la défense des droits sociaux partout.»

Alexa Conradi  
TROVEPE



Premier mai 1997

Photo : TROVEPE

La TROVEPE (Table Ronde des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de l'Estrie) désire saluer l'ensemble des travailleurs et travailleuses (avec ou sans emploi) particulièrement ceux et celles oeuvrant dans les organismes d'éducation populaire autonome et organismes communautaires de l'Estrie.

**JOIGNONS NOS FORCES DANS LA CONSTRUCTION D'UN PROJET SOCIAL AXÉ PRINCIPALEMENT SUR LA JUSTICE SOCIALE!**

SOLIDAIREMENT VÔTRE,  
L'ÉQUIPE DE LA TROVEPE

LA TABLE RONDE DES  
**TROVEPE**  
DE L'ESTRIE

Journal communautaire  
bimestriel



187, rue Laurier, local 317  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 4Z4  
Tél. : 821-2270

**AMECQ** Association des  
médias écrits  
communautaires  
du Québec

## Équipe de rédaction

Michèle Boissinot  
Yves Gascon

## Collaboratrices Collaborateurs

D.B.  
Janvier Cliche  
Alexa Conradi  
Lise Côté  
Yves Gascon  
Sylvie Hébert  
Denis Plante  
André Roux  
Alassane Sanogo

Céline Thériège  
Daniel Vanoverschelde

**Mise en page**  
Louise Daigle

**Éditeur** : La Voix Ferrée inc.

**Impression** : The Record

## Respect de la Valeur humaine



Le thème choisi pour le 1<sup>er</sup> mai «Solidaires pour la défense des droits sociaux partout» fait référence aux articles 22 à 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Des principes fort importants y sont véhiculés. Il semble que nos dirigeants gouvernementaux auraient intérêt à relire cette Déclaration dont le Canada est signataire.

Dans ces articles plusieurs droits sont reconnus. Entre autres, le «droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.» On y reconnaît aussi le droit au travail, au libre choix de celui-ci ainsi qu'à des conditions équitables, incluant

le droit au repos et aux loisirs. Le droit à la syndicalisation est également inscrit dans la DUDH. Le «droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux...» s'y retrouve. Selon la DUDH, la maternité et l'enfance ont droit à une aide spéciale. Le droit à l'éducation y occupe une large place. On y lit que «l'enseignement élémentaire est obligatoire», que «l'accès aux études supé-

rieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite».

### Outil de renforcement

Deux notions que l'on retrouve à travers différents articles sont celle de la dignité humaine et celle du développement et de l'épanouissement de la personnalité. La Déclaration se veut un outil de renforcement de la primauté de la dignité ainsi que de la valeur humaine. On dit toutefois, à l'article 22, qu'il faut tenir compte de l'organisation et des ressources de

chaque pays. On constate que malgré l'existence de ces articles, des dirigeants amoindrissent, voire détruisent les filets de sécurité sociale existants. On peut se demander où en sont rendus les droits économiques, sociaux et culturels. Et sur ces points, le Canada ne fait pas bande à part.

Au chapitre des programmes sociaux, nos différents gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont beaucoup coupé les budgets. Ce qui fait que les services à la population et la situation de l'emploi ont été énormément

affectés. Un grand nombre de personnes ont été mises à pied ou ont «choisi» de prendre leur retraite. Si nous subissons ces coupures, est-ce parce que notre pays n'a pas les ressources nécessaires pour améliorer la situation ou est-ce parce que nos gouvernements n'osent pas poser les gestes qu'il faut pour aller chercher ces ressources là où elles se trouvent? La question est posée.

Céline Théberge

Ligue des droits et liberté  
section Estrie

### Origine et applications

## Le Droit au Travail et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce à l'article 23.1 que: «Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.»

Le droit au travail puise son origine dans la Révolution industrielle et il s'est construit principalement en deux temps. En premier lieu, au début de la Révolution industrielle, nombreux étaient ceux qui montaient en «ville» afin de se trouver du travail. Ainsi régnait une certaine anarchie entre d'une part des employeurs qui rencontraient une concurrence déloyale de la part d'entreprises oeuvrant dans d'autres régions, l'État qui craignait le désordre et la criminalité de ceux qui refusaient toute forme d'encadrement du travail et d'autre part, les travailleurs qui vendaient leurs services au plus offrant des employeurs dans des conditions exécrables. Entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la Seconde Guerre mondiale, on voit apparaître les toutes premières lois protégeant

les travailleurs telles : les caisses de prévoyance contre la maladie, les accidents de travail et le chômage. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le second temps de la construction du droit au travail s'établit avec la Déclaration de Philadelphie, en 1944. Ainsi, celle-ci garantit non seulement des normes de travail acceptables mais également, elle assure des conditions d'existence décentes et du travail pour tous. En retour de ces garanties, l'individu s'engage envers la société à accepter tout emploi convenable pour lequel il a la formation nécessaire et qu'il est physiquement, mentalement et en âge d'occuper. L'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948 reprend l'essentiel de la Déclaration de Philadelphie au sujet du droit au travail en

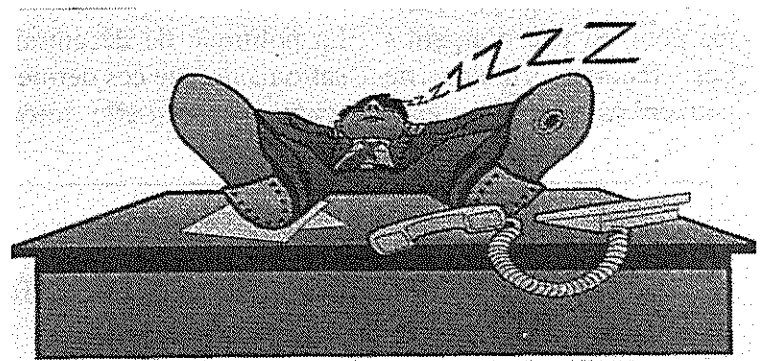
l'universalisant, en la complétant des attributs liés à la dignité de la personne humaine et en l'assortissant d'une clause qui oblige les États à assurer progressivement la réalisation de ce droit.

### Et le droit au travail

Très peu de pays à part ceux du Bloc communiste ont inscrit dans leur Constitution ou dans leur Charte des droits de la personne, le droit au travail. Tel est le cas du Canada et du Québec. Les raisons sont nombreuses pour expliquer cette absence dans les textes fondamentaux des États. La principale difficulté tiendrait dans l'incapacité des États à garantir un emploi convenable à toute personne qui le désire. Une autre justification importante est le fait que des lois (Code du travail, Loi sur les

normes du travail, Loi sur l'équité salariale, etc.) ou des programmes (politique active du marché du travail, mesures d'employabilité, etc.) tendent à assurer progressivement ce droit au travail. Cependant, il faut prendre note que la notion d'emploi convenable qui permet de vivre décemment est loin d'être assurée et que même ceux qui travaillent peuvent être pauvres.

quant à la valeur effective du droit au travail dans notre société. De plus, la protection contre le chômage ne couvre plus que 40% des travailleuses et des travailleurs pour une durée réduite et à un niveau de prestation plus bas; la réforme de l'aide sociale obligera tout prestataire à accepter tout emploi convenable même au salaire minimum et souvent dans des



Une illusion ou un rêve...

Cinquante ans plus tard, les taux officiels de chômage canadien et québécois sont parmi les plus élevés des dernières décennies et l'avenir de l'emploi est plus qu'incertain. Le Québec à lui seul compte près de 800 000 personnes aptes à travailler qui sont sans emploi. Nous sommes donc loin du compte

conditions de précarité totale, sous peine d'une coupure de 150 \$ par mois.

Tout compte fait, en ce cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du point de vue du droit du travail, il y a bien peu à célébrer.

André Roux  
Illusion Emploi

# Le Droit foncier au Mali

L'économie du Mali repose essentiellement sur l'agriculture. Elle représente 56,1% du Produit intérieur brut (PIB) et occupe 80% de la population. Le système prédominant est l'agriculture sur brûlis, avec exploitation de grandes superficies de terre et une faible production à l'hectare. La terre est devenue, au fil du temps, le principal enjeu économique pour les populations, lequel a engendré des conflits tout au long de l'histoire du pays.

Traditionnellement, les terres sont héritées de père en fils et il est très courant que, dans les communautés, les terres appartiennent à une minorité. La grande partie des populations se trouve dans l'impossibilité d'être propriétaires des terres que celles-ci exploitent

## Les femmes et la tradition

Les règles traditionnelle de gestion et d'appropriation des terres, interdisent, en ce sens, de planter un arbre ou de creuser un puits sur une terre louée (empruntée). Cette réalité amène « plusieurs risques dont celui de l'appropriation des terres par les plus riches qui pourraient ainsi créer des sortes de *latifundia*, les pauvres sacrifiant leurs terres pour un peu d'argent. » Les femmes rurales ne peuvent pas être proprié-  
taires selon les règles de l'héritage. On considère la femme malienne comme une étrangère, tant chez son père (car elle doit se marier un jour et quitter sa famille pour son foyer), que chez son mari (car elle vient d'une autre famille et peut y retourner en cas de mésentente).

Les femmes exploitent tout de même des champs personnels d'arachide, de fonio ou de gombo et entretiennent des jardins potagers sur des terres appartenant à la famille de leur époux. De plus, dans la plupart des communautés, la culture du riz dans les bas fonds leur est exclusivement réservée.

## Un peu d'espoir à l'horizon

La politique de décentralisation amorcée ces derniers temps pourra-t-elle résoudre le problème du droit foncier pour que les femmes puissent jouir du droit de propriété en milieu rural ?

«Le changement recherché est d'en arriver à la promulgation de lois foncières qui soient applicables, qui tiennent compte des populations tout en modifiant les traditions pour favoriser la sécurité sur les terres et leur accès aux femmes.»<sup>2</sup>

## Dr Alassane Sanogo

Chargé à la vie associative  
à KILABO

1. PICHÉ, Réjean. *Droits fonciers au Sahel*, Atelier de formulation de politiques, Solidarité Canada Sahel, p. 1

2. Ibid.

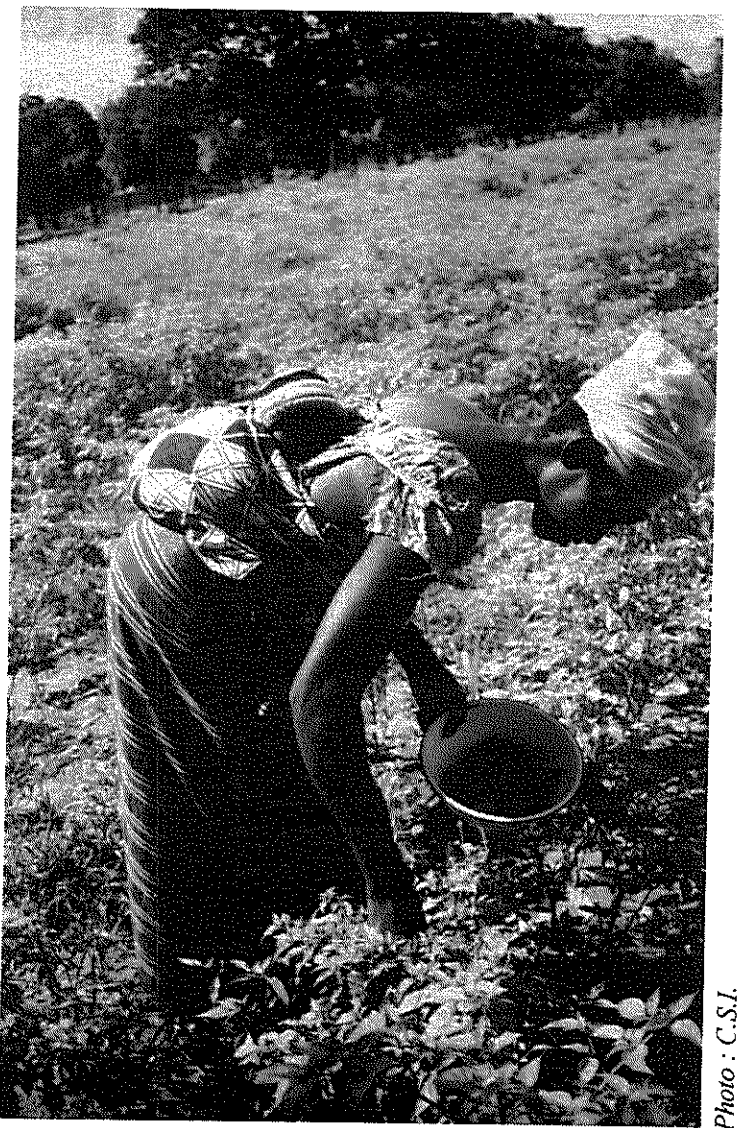


Photo : C.S.I.

La récolte sera abondante pour cette Malienne.

## N'oublions pas les personnes immigrantes...

Les personnes issues de pays étrangers sont de plus en plus nombreuses à venir s'installer à Sherbrooke et dans la région.

On parle de plus de 2 500 depuis 3 ou 4 ans. Toutefois, malgré leurs diplômes et leurs expériences de travail acquis au pays d'origine (et parfois ici) ainsi que leurs efforts et leur bonne volonté, bien peu peuvent vivre de leur travail. En tant que société nous perdons une très grande richesse en compétences et en expériences en laissant « végéter » tous ces gens qui ont tant à nous offrir.

La Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE), qui regroupe plus de huit associations mono et pluriethniques, tient donc, en ce jour spécial, à souhaiter à toutes et à tous une bonne fête des travailleuses et des travailleurs. De plus, elle se joint à tous les groupes qui revendiquent le droit au travail pour toutes et pour tous.

Sylvie Hébert  
FCCE



## Programme d'autosuffisance au Mali

Le Carrefour de solidarité internationale appuie, depuis plus de cinq ans, un programme d'autosuffisance alimentaire dans la région de Dioïla, au Mali. Avec l'ajout d'une deuxième phase, ce programme permettra aux femmes de onze villages d'avoir accès à la terre pour cultiver des produits de subsistance et vendre leurs surplus au marché.

Cette deuxième phase du projet est appuyé financièrement par l'Alliance syndicat Tiers-monde (C.S.N.), et ce, pour les quatre prochaines années.



## DUR DUR d'être une FEMME

Dans bien des pays en voie de développement, les femmes vivent des conditions de vie difficiles. En République dominicaine également, la femme subit le double rôle familial et du travail. Au niveau juridique, c'est en 1992 qu'apparaissent dans le Code du Travail, les droits pour les femmes travailleuses. Avant cela, on n'en faisait aucunement mention. Au mieux, on y appréciait le travail des femmes d'un point de vue purement masculin.

Le Code actuel prend en considération l'égalité juridique des travailleuses et des travailleurs, laissant à l'État le soin de créer les politiques et les programmes permettant de l'appliquer. L'égalité juridique fournit, en plus, aux organisations de femmes travailleuses, un outil à utiliser pour défendre leurs droits. Lorsque l'on connaît le climat de corruptions et de fraudes régnant au sein du pouvoir dominicain, on n'a que peu de peine à imaginer la manière dont ce Code est appliqué dans la réalité. Il

s'agit plus d'un concept théorique d'égalité parce qu'il ne reconnaît pas la spécificité propre aux droits des femmes, les entourant dans la pratique de valeurs et d'idées dépassées.

### Freins à l'égalité

L'égalité en est par conséquent affectée par de nombreux faux pas tels l'inégalité salariale, des conditions de travail néfastes pour la santé quand il s'agit d'évaluer le rendement et la qualité de travail. Tout cela constitue un frein à l'autonomie des femmes dans un contexte de

développement et de progrès. De plus, les politiques néolibérales de l'État ont accru les pôles de pauvreté de la nation dominicaine en investissant que très peu dans les services de base. Le chaos du secteur agricole a poussé bien des familles à émigrer vers les grands centres urbains et à venir grossir les rangs des bidonvilles (*Villas miserias*). Sans eau, électricité, etc... et sans réelle opportunité d'emploi, la vie et la santé des femmes n'en sont que plus menacées.<sup>1</sup>



Centre de planification  
et d'action oecuménique

Le Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke appuie depuis deux ans une organisation non gouvernementale dominicaine le Centre de planification et d'action oecuménique (CEPAE) dans sa lutte pour améliorer les conditions de vie des plus démunis. Le CEPAE, travaille depuis plus de 25 ans avec les plus marginalisés de la société dominicaine, en particulier les femmes, pour renforcer leur capacité d'organisation et leurs revenus pour l'accès aux services essentiels.

C'est à *Bellas Colinas*, bidonville de 6 000 habitants, que les fonds recueillis en Estrie aboutissent. Le projet avec le CEPAE vise à mettre sur pied un service d'attention médicale pour la communauté dans lequel s'impliquent les femmes depuis la définition de leurs priorités jusque dans la réalisation des actions à poser en matière de santé. Un bel exemple de solidarité et d'espoir pour toutes ces femmes.

**Daniel Vanoverschelde**  
Carrefour de solidarité  
internationale

1. Cet article est tiré de *Los derechos de la mujer trabajadora* du CEPAE.

Année de réflexions et de mobilisations

## Pour une augmentation des revenus et de l'emploi

L'année 1998 sera, pour le Conseil central de l'Estrie CSN et ses syndicats affiliés, une année d'intenses réflexions et de mobilisations, regroupées autour de deux aspects: améliorer les revenus des citoyennes et des citoyens du Québec et l'emploi. Ces réflexions sont celles que nous voulons partager dans le cadre de la fête des travailleuses et des travailleurs du 1<sup>er</sup> mai 1998.

### 1) Améliorer les revenus des citoyennes et des citoyens du Québec.

Dans la conjoncture actuelle, il nous apparaît important de lancer une offensive syndicale et sociale sur le front des salaires pour améliorer les revenus des citoyennes et des citoyens du Québec. Les rationalisations de toutes sortes auxquelles de nombreuses entreprises procèdent depuis des années, jumelées à la croissance des profits observée au cours de la même période, constituent la toile de fond que nous utiliserons.

L'amélioration du régime d'assurance-emploi fera aussi partie des moyens identifiés pour atteindre nos objectifs de croissance des revenus des particuliers (ceux-ci évalués entre 3 et 4 milliards de dollars pour le

Québec). Nous devons forcer le gouvernement fédéral à augmenter le taux de couverture de l'assurance-emploi (actuellement autour de 40%) et améliorer le régime de prestations qui n'offre qu'entre 50% et 55% du salaire.

Il faut également constituer un front de revendications quant à l'accroissement de tous les barèmes d'aide sociale applicables au Québec pour quelque 475 000 familles québécoises au moment même d'entreprendre une vaste lutte sociale pour le relèvement des revenus du travail visant une meilleure répartition des richesses. Nos préoccupations doivent s'accompagner de la constitution d'alliances tant au sein du mouvement syndical qu'au sein des mouvements populaires et communautaires.

### 2) L'emploi

Le taux élevé de chômage au Québec pénalise, tout particulièrement, certaines régions et catégories de citoyennes et citoyens. Nous devons aborder de façon concrète et opérationnelle la question du temps de travail. Dans le secteur privé, nous nous attaquerons à mettre au point un ensemble de stratégies sectorielles de développement s'insérant dans une stratégie globale de développement industriel. Dans le secteur public, la question du remplacement des effectifs ayant quitté leur poste et de ceux qui le quitteront au cours des 2 ou 3 années qui viennent, comporte un potentiel considérable d'emplois stables pour celles et ceux qui n'en ont pas. Des objectifs atteignables mais concrets et précis doivent



Photo : SPE

Un «char» haut en couleurs. Premier mai 1997.

cependant être identifiés et partagés. Notre offensive portera aussi sur le phénomène de précarité de l'emploi lequel a connu un développement continu depuis la récession de 1982. Il nous faut, à la fois obtenir des gains collectifs au niveau des statuts d'emplois et de mécanismes de sécurité d'emplois dans nos conventions collectives mais aussi développer à travers les lois du travail des dispositions visant à élargir davantage des droits

individuels et collectifs rattachés à divers statuts d'emplois. À tous ces aspects, il faut ajouter le volet syndicalisation qui a grandement contribué à une répartition plus équitable des richesses produites. Cette réalité historique demeure vraie aujourd'hui, même si, les formes d'interventions du mouvement syndical se sont transformés au fil du temps.

**Janvier Cliche**  
Président, Conseil central de  
l'Estrie, CSN

## Le travail autrement

Depuis près d'un siècle, il y a beaucoup de changement dans l'organisation du travail. Du travail à domicile (un métier hérité de la famille), on est passé au travail à la manufacture (un emploi dans un travail de production). On a donc quitté la sphère du domestique. Le travail-emploi est devenu la mesure de reconnaissance de la dignité humaine, c'est-à-dire la nécessité de jouer un rôle et d'exercer une responsabilité reconnue.

Dans ce cadre, les luttes syndicales ont cherché à transférer les bénéfices du travail à ceux et celles qui l'exécutaient, en revendiquant des conditions de vie et de travail conformes à leur dignité. Ces luttes furent un moteur de développement: la dignité humaine y était conçue comme un absolu qui amenait à ne plus accepter d'être traité n'importe comment et à vivre dans n'importe quelles conditions. Le rapport de force, lors des négociations, respectait les règles du jeu du monde du travail, c'est-à-dire, la personne humaine reconnue par son travail-emploi, comme un instrument de production.

### Économie sociale ou économie de marché

Puis est née la société de consommation, «Born to buy», («Né pour consommer»), disait-on, aux États-Unis. Une économie sociale se transforme en économie de marché où même les bras inutiles trouvent leur raison d'être comme consommateurs. C'est la logique du «tout se vend». (En janvier, les étudiants et les étudiantes de la polyvalente de Coaticook ont réagi contre cette logique. Ainsi, disaient-ils aux journalistes: « Nous ne sommes pas des manchettes pour faire vendre vos journaux! »). Le travail-production-de-biens-

de-consommation devient la mesure de reconnaissance de la dignité de la personne humaine.

### Prise de conscience

L'exclusion d'un nombre de plus en plus important de personnes du «travail-emploi» nous oblige à faire une prise de conscience. On peut concevoir le travail humain de plusieurs façons: un travail pour créer des objets, des outils, des organisations ou des structures pour construire le monde; un travail qui est la somme de tout ce que l'on fait pour les autres et avec les autres pour construire une société humaine; un travail qui est

évalué en raison de son utilité sociale et non seulement de son rapport au monde économique.

Parler de fécondité sociale du travail, c'est faire référence à toutes actions de vie, d'éducation (pas seulement à l'école); c'est agir contre l'isolement, c'est se défendre contre tout ce qui transforme l'humain en instrument, en objet. Il est légitime de demander que ce travail permette de vivre dans la dignité, par le biais du salaire de citoyenneté, de programmes sociaux adéquats, de mesures d'aide aux familles et de revenus de pensions justes. Nous y exerçons notre citoyenneté. Il est légitime de demander la reconnaissance et le respect de ce travail et non seulement du travail de production.

Pensons un moment aux femmes qui « réalisent 60%

des heures de travail, ne gagnent que 10% du revenu salarial mondial et ne possèdent que 1% de la richesse mondiale (propriétés, capital, moyens de production).»<sup>1</sup> Tout ce travail des femmes leur est volé des calculs de production.

Dieu nous parle à travers les événements...Dieu nous parle à travers l'Histoire du Peuple de Dieu. Et aujourd'hui, dans mon intervention, j'ai fait un choix, un pari :

«Dieu nous parle à travers la problématique de la réorganisation du travail».

Denis Plante

Mouvement des travailleuses et des travailleurs Chrétiens de Sherbrooke (MTC Sherbrooke)

1. Agenda latino-américain, 1998, p. 56.

### Réflexions sur le travail

## Un assisté social raconte...

Ça fait l'affaire du gouvernement d'avoir une masse de gens, au moins un dixième de sa population, prise en otage, souffre-douleur, sur laquelle il peut taper pour se donner bonne conscience. «Si on arrive pas à équilibrer notre budget ...» Ces préjugés sont énormément véhiculés dans la population. En ne les dénonçant pas par leurs mots, le gouvernement s'en fait complice et les accrédite. Le gouvernement est donc en grande partie responsable de tout cela.

Alors que nous savons que la situation est tout autre. Les gens se retrouvent sur l'aide sociale parce qu'il n'y a pas de travail pour tous. La très grande majorité des prestataires sont des gens très honnêtes qui vont jusqu'à laisser se détériorer leur santé plutôt que de penser à frauder. L'aide sociale sur une si grande échelle est voulue par le gouvernement. Si celui-ci voulait que ça soit autrement, il voterait des heures de travail moins longues de façon à favoriser le partage du travail. Ainsi, tout le monde pourrait travailler.

### Un discours «officiel»

Nous vivons dans un système politique schizophrénique et contradictoire. Officiellement, on clairotte que le plus important c'est l'être humain, que le fonctionnement de la société est basé sur les valeurs de justice, d'égalité, de solidarité. En réalité, c'est l'*homo homini lupus* qui gouverne la société, c'est-à-dire la compétition, la compétitivité, l'inégalité et une accumulation effrénée de la richesse par quelques-uns. En effet, il est inacceptable d'avoir tant de gens, près de 700 000

au Québec, vivant de la sécurité du revenu dans un pays riche comme le nôtre. C'est que la richesse est mal distribuée. C'est que le gouvernement joue fort mal son rôle. Ainsi, 20% de la population possède 80% de la richesse et par conséquent, les salaires devraient être attribués dans une juste proportion. Les gens courent comme des fous et la majorité du monde ne prend jamais le temps de regarder un coucher de soleil et de *tripper* sur la forme, la couleur exquise d'un nuage. Après, on se demande pourquoi les hôpitaux sont pleins; pour



Source : Jeunesse du Monde, mai 1991.

quoi les jeunes se suicident de désespoir. La majorité des gens courent, alors que d'autres ne savent que faire de leur temps, parce qu'on refuse d'utiliser leur force de travail. Où sont la logique, l'équilibre là-dedans?

### Un fait social

La sécurité du revenu est un fait social voulu. Dans un autre contexte social, où la richesse serait mieux répartie, il n'y aurait pas de

prestataires. Pourquoi n'y a-t-il pas de travail pour tous et pour toutes? Qu'est-ce qui empêche l'État de verser un tel revenu minimum garanti, avec possibilité d'accroître ce revenu sans être pénalisés, comme tous les autres citoyens et citoyennes? La principale blessure de l'assisté social est d'ordre moral avant d'être pécuniaire. L'assisté social se retrouve isolé chez lui, amoindri dans sa dignité d'être humain, honteux. Le travail fournit un réseau de contacts, une valorisation, des moyens financiers. Enlevons à un individu son travail et il perd tout cela.

D.B.

Un assisté social

# Un Travail décent pour Toutes et pour Tous

Travailler ne signifie pas être exempt de tous les problèmes inhérents à la pauvreté. Il n'y a qu'à voir le nombre grandissant de travailleuses et de travailleurs autonomes, à temps partiel, sur appel ou encore au salaire minimum, pour comprendre que leur situation financière est en nette régression puisque «le pouvoir d'achat des bas salariés a accusé un recul d'approximativement 25 % depuis les 20 dernières années.»<sup>1</sup>

Pourtant, la personne qui travaille a des besoins vestimentaires, alimentaires, récréatifs et de transport différents et, parfois, supérieurs aux besoins des personnes demeurant à la maison mais le coût de la vie, lui, n'a pas cessé d'augmenter. Cela veut donc dire que cette même personne dépense plus pour travailler que par le passé et moins pour ses propres besoins et ceux de sa famille.

Il a été constaté que la «pauvreté rend plus difficile la participation de l'individu à la vie sociale»<sup>2</sup>; il y a lieu de croire que celles et ceux qui passent déjà plusieurs heures par semaine à travailler

dans des conditions peu valorisantes, n'iront pas, ou très peu, dans des organismes de défense des droits ou dans des réunions pour la syndicalisation ni dans les rassemblements, même si le thème est justement de donner de meilleures conditions de travail aux non-syndiqués et/ou aux bas salariés, etc.

## Programmes, services et...

Plusieurs programmes et plusieurs services existent afin d'aider les travailleuses et travailleurs à faible revenu et les parents d'enfants mineurs tels que : des programmes gouvernementaux (ex. Programme APPORT), des restaurants populaires,

des groupes d'achat économique, des groupes de cuisine collective, etc. Encore faut-il trouver le temps et l'énergie pour aller dans ces endroits!

Pourquoi acceptons-nous le fait que tant de personnes soient obligées d'aller cher

cher de tels secours, alors qu'il y a tant de richesses au Québec? Comment peut-on accepter que tant de personnes et de familles vivent dans des conditions de vie si aberrantes? Est-il donc anormal de vouloir un logement adéquat et décent, une alimentation saine et variée,

des sorties enrichissantes, des biens solides et conformes à nos besoins et à nos attentes, un réel pouvoir d'achat quoi!!! C'est bien beau travailler, encore faut-il que ce soit dans des conditions respectueuses de la personne, de ses besoins de base, de ses capacités et de ses compétences.



Bonne fête à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs en emploi, militantes, militants et bénévoles!

Sylvie Hébert

ACEF Estrie

Dessin : ACEF

1. La Nouvelle de Sherbrooke, 25 juillet au 1<sup>er</sup> août 1997, Travail et pauvreté, Esther Paquet.

2. La Tribune, 24 avril 1997, Un emploi n'est plus un rempart contre la pauvreté.

## Somber dans la Pauvreté



Vivre pauvrement financièrement  
Signifie devoir se dire NON, trop souvent  
Se contenter de moins bon, du moins beau, du moins...  
Être inconsciemment cataloguée par les autres : de valeur inférieure  
Vivre jour après jour avec au dos, une morbide étiquette  
Se sentir sournoisement, progressivement exclue  
Se voir survivre en bémol - cruelle impuissance  
N'apercevoir aucune échappatoire à cette petite vie de misère  
No money, so no candy, constantes privations  
À force de devoir se priver de presque tout, trop souvent  
De s'obliger à tout investir dans la survie  
Devoir dire non perpétuellement à ses enfants, à soi, à tous  
Angoisser à l'approche des Fêtes, des anniversaires, de l'hiver, du lendemain  
Ne jamais rien pouvoir offrir de luxueux, seulement l'essentiel, et encore...  
Étouffer ses envies, anesthésier ses besoins, anéantir ses rêves  
Donc doucement s'éteindre, silencieusement  
Pauvreté désarmante, déprimante, paralysante  
Cancer moral, dégradation de notre vie intellectuelle, affective, physique  
Pernicieuse atrophie du sens profond de la Vie  
Implacable coup du destin...



Marie-Claire Warnant, citoyenne de Magog

membre du Comité d'employabilité des 35 ans & + de la CDC Memphrémagog.

## Besoin de travailler

### Le Droit de la personne handicapée

Moi, j'ai besoin de travailler pour me sentir valorisée. Il devrait y avoir du travail adapté à notre handicap et selon notre compétence. L'humanité est rendue bien au-delà de la lune, mais manque de réalisme pour les choses essentielles.

Par exemple, certains employeurs voient les handicapés comme des personnes inaptes au travail. Pourtant, les personnes ayant des limitations physiques, intellectuelles ou psychiques, peuvent et veulent travailler. Elles ont besoin de se sentir utiles dans la société. Seulement voilà, il y a encore beaucoup de préjugés à défaire au niveau du travail.

### Droits versus services

Il y a des services de placement, pour les personnes, qui comme moi, sont handicapées. Et j'ai bien peur que ces services manquent de réalisme. Sinon, pourquoi m'a-t-on offert ce genre de travail où je dois rester debout, en permanence, alors que j'ai une limitation évidente sur cet aspect. Un travail de secrétaire ou de réceptionniste me conviendrait bien plus. S'il y a trop de dossiers aux services de placement pour que chaque cas soit évalué adéquatement, qu'attend le gouvernement pour faire en sorte que ceux-ci fonctionnent, tant qu'à payer? Et si les employeurs ne veulent pas nous engager, qu'attend-t-il alors pour renforcer sa Loi sur l'exercice des droits de la personne handicapée?



Source : OPHQ

Lise Côté et Yves Gascon



# « Solidaires pour la défense des droits sociaux partout »



VENEZ FÊTER LE PREMIER MAI 1998

## UN VENDREDI SOIR OÙ ÇA VA ...

Où : Centre communautaire de Loisirs de Sherbrooke  
1010, rue Fairmount, Sherbrooke QC

Quoi : Rassemblement : 18 h 30 - Départ : 19 h 00  
Marche dans les rues de Sherbrooke  
Soirée socio-culturelle  
De 20 h 00 aux p'tites heures du matin...

Coût : 5.00 \$ par personne  
Entrée gratuite : enfants de moins de 10 ans

Information : **Solidarité Populaire Estrie**  
Tél. : 566-2727



**Forte**  
de ses  
**membres**



Le 17 mars dernier, le théâtre PARMINOUS présentait «Des miettes pour les pigeons» à la demande de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue. Par cette représentation, la Coalition visait à sensibiliser la communauté locale sur les réalités de la pauvreté grandissante en son milieu. Suite à la dramatique au Petit théâtre, six jeunes de 18 à 25 ans ont animé un débat sur la pauvreté, ses causes et ses solutions devant un auditoire de près de cent personnes. Cet espace offert, leur permettait enfin d'exprimer leurs réalités, leur vécu et leurs espoirs. Voici donc quelques textes produits par Steve Dupuis et Phil.

## Individualisme est-il cause de Pauvreté?

Je crois que l'individualisme est une réalité qui engendre la pauvreté, car elle est non seulement un méfait du système économique, mais aussi celui de notre intégration dans ce système capitaliste qui nous a imprégné cette mentalité conservatrice.

CE MÊME SYSTÈME, qui établit les relations entre des êtres exploités et des êtres exploités, résume en partie la cause des divisions de classes qui sépare les riches des pauvres.

L'OPPORTUNITÉ de certains, de vouloir s'enrichir ou d'autres de pouvoir bien vivre, n'est pas donnée à tous; l'inégalité des conditions prolétaires se retrouvent même ici dans notre région.

ESPÉRANT s'en sortir et n'ayant que de minimes ressources et revenus, les gens démunis sollicitent des âmes généreuses et compréhensives pour leur venir en aide. Cependant, les organismes d'oeuvres de charité ne sont point suffisants pour subvenir à leurs besoins. Ce n'est donc pas seulement en répartissant des biens matériels ou des rations de nourriture de dépannage que nous éliminerons la pauvreté.

EN FAIT, c'est surtout en combattant l'intérieur spirituel mal saisi de l'être sur les valeurs humaines que nous pourrons continuer d'avancer. C'est donc avec beaucoup de coeur et de solidarité humaine que nous trouverons les solutions pour contrer cette pauvreté grandissante qui paralyse notre société.

Steve Dupuis

## Je vous tends la main...

Je vous tends la main  
Donnez-moi un peu de change  
J'ai pas d'argent pis, faut que je mange  
Je veux juste voir le soleil se lever demain

Je ne suis pas un minable  
Ni un misérable

Oui, je suis pauvre  
Mais j'attends pas qu'on me sauve  
J'essaye juste de me tenir debout  
D'améliorer ma condition de vie pour aller jusqu'au bout

Arrêter de me chier dessus  
Pensez plutôt à ce que j'ai comme vécu

J'ai déjà travaillé  
J'ai juste hâte de recommencer  
Mais il y en a pas de job  
Si vous pouviez comprendre ça  
Vous les «snobs»

J'ai pas oublié mon intégrité  
Ni ma forte dignité  
Je tiens juste à ce que ça soit respecté  
Malgré ma pauvreté

Alors cessez vos préjugés  
Face à la pauvreté

SKIP ROW  
18 and the  
I remember you

Phil

## Me reconnaissez-vous?

### Comme une sorcière ENVOÛTANTE

Bonjour. Je me présente comme étant une sorcière envoûtante. J'ai l'apparence d'une déesse prête à séduire n'importe quel être sur cette triste planète. Même les plus forts ne peuvent me résister. Je vous amène vers le rêve, vous enveloppe de ma chaleur et vous protège apparemment de tout danger. Mais voilà que, comme je suis une sorcière expérimentée pratiquant depuis déjà quelques centaines d'années, mon pouvoir pousse mes envoûtements beaucoup plus loin que vous ne pouvez l'imaginer.

Je peux très bien vous apporter un bien-être indescriptible, une jouissance extrême mais, en échange, je vous demande vos aspirations, vos ambitions, votre gaieté, vos espoirs et, bien sûr, votre âme qui n'est en fait que le prix d'entrée pour le rêve. Comme je suis pos-

sessive au plus haut point, j'offre la souffrance à tous ceux qui essaieraient de se départir de moi. Je suis jalouse et j'aime faire le mal à ceux qui osent me délaisser. Je tiens à être la seule importance de votre vie, de là à vous défaire de votre entourage et à vous enfermer

dans la solitude.

Contrairement à ce que mes nouvelles recrues pensent de moi, je ne décolle pas si facilement et je sais assez bien résister au poison que certains m'infligent, soit leur volonté. Je suis toujours en quête de pouvoir et

de vie. Ma plus grande alliée est la mort, laquelle je vous administre à petit feu. Mon but premier est de faire de vous des zombies. Plus jeunes sont vos coeurs et plus je m'en réjouis. Je danse avec l'ignorance et je ris de votre innocence. L'illusion est ma force d'envoûtement, mais j'ai besoin de vous pour me propager, eh oui, je vous exploite!

Joignez-vous à moi; je vous promets la mort et la destruction! Joignez-vous à moi et je vous l'inflige!

Bien à moi (plus qu'à vous),

Héroïne

Marie-Ève, 17 ans



ELLE vous attend...

Source : Trippers sans drogues, MEC, 1992

## -- CHÔMAGE --

### Les vacances hors Canada pour les nouveaux parents

En novembre dernier, le ministère du Développement des Ressources humaines du Canada (DRHC) a adopté une nouvelle directive en matière de congés parentaux. Est-ce l'indignation de la population ou la recherche de capital politique du gouvernement québécois qui a forcé ce ministère fédéral à faire volte-face?

Ce revirement est dû à la sortie publique d'une maman qui venait d'apprendre qu'elle ne pouvait recevoir ses prestations parentales pour la période où elle était à l'extérieur du pays. Cette décision avait été prise par le DRHC parce que cette mère n'était pas accompagnée de son enfant lors de ce séjour hors Canada.

Dans le cadre des prestations de maternité, la mère peut continuer à recevoir ses prestations durant son absence, avec ou sans l'enfant. Le ministère exigeait, par contre, la présence de l'enfant auprès de la mère ou du père qui recevait des prestations parentales.

#### Nouvelles directives, mais...

La nouvelle directive de DRHC donne les mêmes droits aux bénéficiaires de prestations parentales et de maternité. En effet, depuis novembre dernier, les parents voyageant pour une courte période à l'extérieur du pays peuvent recevoir ces prestations, et ce, sans la présence de leur enfant. Un court séjour en est un de deux semaines ou moins.

Il est toutefois rare que des parents puissent toucher des prestations alors qu'ils se trouvent à l'étranger. Seules quelques exceptions sont énumérées dans le Règlement de l'assurance-emploi à l'article 55. Vous pouvez normalement consulter la Loi et le Règlement aux bureaux de DRHC, certaines bibliothèques ou sur Internet via notre site: <http://www3.sympatico.ca/mcce/mcce.html>.

Dans tous les cas, vous devez informer le DRHC de votre absence du pays.

**Denis Poudrier**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrée (MCCE)  
(819) 566-5811

*Les syndicats de l'ex-Yougoslavie*

## Le Travail pour TOUS

L'affirmation d'organisations syndicales, leurs droits et libertés, n'est rien d'autre que la défense des conquêtes civiles et de l'ensemble des droits et libertés humains. Et la Fête du Premier mai, est là pour en faire ressortir toute l'importance. Habituellement, cette Fête des travailleuses et travailleurs se célèbre le premier du mois, mais dans certains pays, elle peut être soulignée à une date différente.

C'est le Premier mai. De ce fait, nous souhaitons dessiner un bref portrait des syndicats de l'ex-Yougoslavie. Libérée par les partisans de Tito en 1945, cette dernière possédait une vie syndicale et professionnelle très active entre les deux guerres mondiales. Les syndicats d'alors, ont été associés, tour à tour, à six organisations, lesquelles, de leur côté, correspondaient à chaque République. Par contre, au niveau des municipalités et des entreprises, les organisations étaient fondées à la base.

#### Organisation syndicale

Parallèlement, par analogie aux secteurs économiques, et ce, un peu partout à travers le pays, des syndicats de transport, d'agriculture, d'industrie, etc. s'établirent. Une solide coordination caractérisait la liaison entre le syndicat fédéral et l'ensemble des organisations syndicales. De plus, ces derniers exerçaient une influence considérable sur le Parti au pouvoir et sur le système politique, lesquels n'offraient aucune opposition qui aurait pu créer un obstacle au développement et à la réalisation du rôle tenu par les syndicats. Ce rôle syndical se déterminait de manière importante par la pratique établie d'embauche extensif, c'est-à-dire

que tous celles et ceux qui le désiraient, pouvaient se procurer un travail. Derrière cela, ils y trouvaient une sécurité exceptionnelle sans limite de temps; en un sens, pour la vie...

#### L'autogestion

L'espace limité de cette page ne nous permet pas de parler plus précisément et analytiquement de l'ensemble du mouvement syndical en ex-Yougoslavie, même si son application originale d'autogestion le vaudrait. Le syndicat lui-même était justement responsable de sa réalisation créative et pratique. Durant l'année 1950, son application s'attardait principalement au secteur économique. C'était l'époque où le pays cherchait son propre chemin entre l'Est et l'Ouest, entre le capitalisme et un système socialisme bureaucratique des pays du Bloc de l'Est, qu'il avait quitté dès 1948. La pratique de l'autogestion permettait, entre autres, une décentralisation essentielle quant à la responsabilité concernant la prise de décisions importantes dans les entreprises.

Cette manière de faire s'effectuait sur quatre piliers: le Collectif ouvrier (l'assemblée générale du personnel), le Conseil ouvrier (élu par la base au scrutin secret), le Conseil de direction et finalement le directeur. Le Collectif ouvrier et, particulièrement, le Conseil ouvrier possédaient les compétences nécessaires dans les domaines suivants: le plan de production, l'organisation du travail, la répartition des profits ainsi que le choix du directeur...

Par contre, cette forme de démocratie appliquée n'était jamais réalisée entièrement, parce que le plan économique établi au départ subissait un contrôle considérable de l'État. Du temps où s'étendait la bonne réputation du modèle d'autogestion yougoslave (dans les années 60), on vit apparaître une forme d'influence dans des pays d'Europe, à un point tel qu'aujourd'hui encore, son application et ses expériences, notamment en France, attirent l'attention de mouvements syndicaux et, même, du public.

**Miodrag Tasovac**



*Une partie de l'ex-Yougoslavie*

Vente de garage

**Le Fonds populaire de Solidarité de l'Estrée** sollicite votre collaboration pour une activité de financement qui aura lieu les 23 et 24 mai, à la salle Tournesol, au Centre communautaire, 187 rue Laurier, Sherbrooke

Vente de garage

Nous recueillons objets divers, neufs, anciens, encombrants, etc...

Pour plus d'informations, contactez Diane, Luce ou Annie au 562-7338

## -- VOUS ET VOS DROITS --

### UN EMPLOYEUR PEUT-IL CONGÉDIER UNE EMPLOYÉE QUI EST ENCEINTE?

#### FAITS :

Les faits soumis au tribunal sont les suivants:

La travailleuse avait été engagée comme opératrice couturière. Huit mois après le début de son emploi, elle est devenue enceinte. Les examens prénataux exigés par son médecin ont fait en sorte qu'elle a accumulé plusieurs journées d'absence et qu'elle a pris beaucoup de retard dans son travail. Par contre, elle a toujours avisé le contremaître de ses rendez-vous lors des journées d'examen, même si celui-ci ne manquait jamais de lui rappeler qu'il désapprouvait qu'elle s'absente souvent du travail.

Une lettre, lui reprochant ses absences et retards, lui a été remise. Elle a signalé au contremaître qu'elle devait prendre congé la journée suivante pour se faire échographier. On l'a alors congédiée.

#### QUESTION :

L'employeur est-il en droit de congédier une employée enceinte qui est constamment absente du travail ou est-ce de la discrimination que de congédier une femme qui attend un enfant?

#### DÉCISION :

L'employeur a tort. Il y a discrimination et la travailleuse pourra obtenir les montants perdus à cause du congédiement. Un montant doit également lui être accordé pour atteinte à sa dignité et pour humiliation.

#### MOTIFS :

La discrimination fondée sur la grossesse est interdite en regard de la Charte des droits et libertés de la personne. L'employeur a l'obligation d'accommoder sa travailleuse enceinte. Cette dernière a démontré qu'il y avait eu de la discrimination à son endroit, puisqu'elle a été congédiée à cause de sa grossesse et des retards que celle-ci occasionnait. L'employeur n'a pas démontré qu'il avait essayé d'accommoder la travailleuse. En effet, aucun effort ou tentative sincère d'accommodement n'a été entrepris de sa part. L'acte discriminatoire ne peut donc être justifié. Vu que l'employeur a agi contrairement à la Charte, la travailleuse doit être indemnisée.

#### M<sup>e</sup> Micheline Plante

Centre communautaire de l'Estrie  
225, rue King Ouest, bureau 234  
Sherbrooke (Québec) J1H 1P8  
(819) 563-6122

## Promotion, Respect et Défense des Droits en Santé mentale

En 1989, le ministère de la Santé et des Services sociaux a prévu, dans sa politique de santé mentale, l'implantation de groupes régionaux de défense des droits. Un cadre de référence ministériel en a établi les modalités de fonctionnement, ce qui a permis à l'ensemble des groupes en défense de droits du Québec de s'articuler autour d'un mandat commun. En région, c'est Pro-Def Estrie qui assume ce rôle.

Organisme sans but lucratif, issu du milieu et autonome dans ses orientations et pratiques, Pro-Def Estrie offre des services d'aide et d'accompagnement aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

D'autres services y sont aussi offerts. Pensons entre autres aux formations Droits et Recours, axées davantage sur des connaissances et *Self advocacy* ou devenir son propre défenseur. Cette dernière formation a pour objectif le développement d'habiletés personnelles telles l'écoute active, la communication affirmative et la négociation, atout essentiel pour mener à bien une défense de droits ou une démarche de recours. De plus, l'organisme organise des activités de sensibilisation sur différents sujets préoccupant les personnes en lien avec le respect de leurs droits. Plus qu'un simple service, Pro-Def Estrie se veut un acteur de changements sociaux.

À ce titre, il s'implique sur la scène politique en faisant valoir par exemple, ses opinions et recommandations sur différentes législations en commission parlementaire.

Dans sa pratique comme organisme de défense de droits, Pro-Def Estrie poursuit deux objectifs principaux en donnant à la personne un rôle primordial dans la défense de ses droits. L'un est d'aider la personne à développer ses propres habiletés, à défendre ses droits puis à exercer des recours. C'est ce que l'organisme appelle le *Self advocac*; l'autre est de favoriser chez cette personne la confiance nécessaire en ses propres habiletés afin que celle-ci soit éventuellement en mesure d'aider d'autres gens à faire respecter leurs droits.

#### Les valeurs prônées

Les valeurs qui guident l'action sont de plusieurs ordres. Arrimé au Mouvement commu-

nautaire et alternatif en santé mentale, Pro-Def Estrie croit en la primauté de la personne et en l'*empowerment*. Cela se traduit par le respect du rythme de la personne, de ses valeurs et de ses choix. Aider la personne à reprendre du pou-voir sur sa vie, voilà ce qui est important chez Pro-Def Estrie. À cet égard, la vie associative est un excellent moyen pour répondre à cet objectif. Au sein de l'organisme, les membres sont très impliqués, pensons par exemple à la place prépondérante qu'ils occupent au conseil d'administration (5 personnes sur 9 vivent ou ont vécu un problème de santé mentale) et sur des comités, tel le comité Semaine de la Santé mentale. Vos droits sont lésés et vous voulez de l'information? Vous désirez obtenir du support pour exercer un recours? N'hésitez pas à contacter Pro-Def Estrie, où chacun est là pour vous aider.

Suzanne Roy  
Prof-Def Estrie

# LA LOI

## La Commission des Normes du Travail vous informe!

La Loi sur les normes du travail contient de nombreuses dispositions. Elle traite, entre autres sujets:

- du salaire minimum et du temps supplémentaire;
- de la durée de la semaine de travail;
- des jours fériés;
- des vacances;
- des congés spéciaux avec ou sans salaire;
- du congé de maternité et du congé parental;
- des absences pour maladie ou accident;
- des dispositions relatives à la fin d'emploi ou au congédiement.

De plus, elle assure une certaine protection aux personnes en emploi en interdisant à l'employeur de congédier des salariés ou des salariées pour différents motifs ou de les suspendre, de les déplacer ou d'exercer à leur endroit des mesures discriminatoires ou des représailles. Elle interdit également, après 3 ans de service continu, le congédiement sans cause juste et suffisante.

Pour bien vous informer sur la Loi sur les normes du travail ou sur les recours qu'elle vous permet d'exercer, communiquez avec la Commission des normes du travail.

Région de Montréal : 873-7061  
Ailleurs, sans frais : 1 800 265-1414  
Internet : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

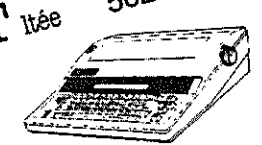


LA CONNAISSEZ-VOUS?

AYEZ L'HEURE JUSTE!

Équipement de bureau  
**QWERT** Itée  
985, rue Galt ouest,  
Sherbrooke  
562-5079

SERVICE  
(RÉPARATION TOUTES MARQUES)  
VENTE  
LOCATION



**SMITH-CORONA**

« Tout homme en santé est un malade qui s'ignore. »

## Du Théâtre comme Solidarité

En mars dernier, portés par le désir de soutenir celles et ceux qu'ils côtoient dans leur travail quotidien, des membres du personnel employé du CLSC-SOC, ont donné trois représentations de la pièce de Jules Romain, *Knock ou le triomphe de la médecine*. Leur but était double: se faire plaisir entre eux, puis, offrir ce plaisir sous forme d'entraide.

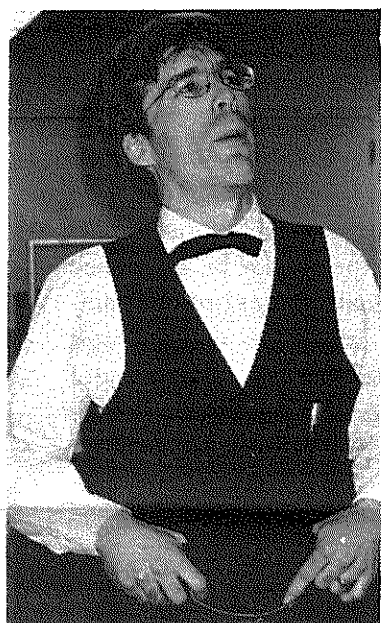
Il existe, depuis trois ans dans ce CLSC, une fondation laquelle fut mise sur pied par ses employés. Faisant appel à leurs talents artistiques, ils donnèrent naissance à la boutique Fêt-Arts. La formule est simple: chacune et chacun exploite en soi ses dons artistiques et les gains obtenus par la vente de leurs créations, contribuent à soulager un tant soit peu ces gens qui vivent des situations aiguës de pauvreté.

### Une pièce brûlante d'actualité

Mais cette année, on voulait faire plus pour assurer ce revenu. On a donc fait appel à l'ancien directeur du CLSC, M. Jaime Borja, lequel lance l'idée d'une représentation théâtrale. Tous sont d'accord et l'aventure commence. Ce domaine leur est inconnu mais qu'importe. Poussés par un entrain réciproque, plusieurs embarquent. Tout le monde s'active: décors, costumes, répétitions. Les heures s'additionnent mais l'enthousiasme demeure.

Cette «nouvelle troupe» reçoit le support bénévole du théâtre *Le Masque* par l'entremise de son metteur

en scène, Réjean Chaloux, et son assistante, Marcelle Perreault. Le mérite de ces comédiens en herbe fut sans doute de donner une couleur locale à leur production et de la rendre contemporaine.



Richard Leclerc en docteur Knock

Le héros de la pièce, *Knock*, est un médecin prétentieux des années 20, manipulateur aux belles paroles et qui vient avec le temps, à se croire indispensable. De ces prétentieux, nous en comptons beaucoup de nos jours. Aujourd'hui, ils occupent des emplois diffé-

rents (un peu comme nous, quoique, plus rémunérateurs), ainsi tel ministre de la Santé et son virage ambulatoire; tel ministre des Finances et son déficit zéro.

### Un baume sur la souffrance

«Face à la souffrance, on n'a pas le droit de se fermer les yeux en disant que cela ne relève pas de nos mandats.» leur a dit M. Borja. Et c'est un peu ça que les employés du CLSC veulent exprimer. Ces gestes qu'ils posent de temps à autre allègent la souffrance; redonnent espoir; fournissent *ce peu* qui manque toujours lorsque l'on est pauvre. *Ce peu* qui bien souvent immobilise et empêche de poursuivre son chemin. Conscients qu'ils ne peuvent régler le problème de l'isolement et de la pauvreté, principalement auprès des gens du quartier Centre-sud, ils sont, par contre, attentifs à leur détresse. Leur support se veut comme un outil complémentaire à une intervention déjà faite mais paralysée par toutes sortes de tracasseries administratives ou

autres, ou plus bêtement, par les coupures à l'aide sociale et à la santé. Ces coupures, qui hélas, ne font qu'agrandir la plaie de la pauvreté.

Certains diront que ces mesures caritatives n'apportent pas d'amélioration à une situation déjà trop pénible. Mais en attendant le retour du balancier pour le rétablissement d'une justice sociale «universelle», ces gestes demeurent indispensables, ne serait-ce que

pour soutenir ces personnes dans leur espoir en un possible avenir...

Le rideau est tombé. Leur succès fut double tout comme leur but. Et aujourd'hui ils se sentent heureux. Heureux de partager avec ces laissez-pour-compte et de croire encore en une possible solidarité.

Louise Daigle



La troupe au complet accompagnée du metteur en scène, à droite, Réjean Chaloux.

Photo : CLSC-SOC

S'abonner c'est  
se donner les moyens  
de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$

Institutions, organismes 20 \$

Le prix inclut la TPS

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de \_\_\_\_\_ \$  
pour \_\_\_\_\_ abonnement(s) adressé à :

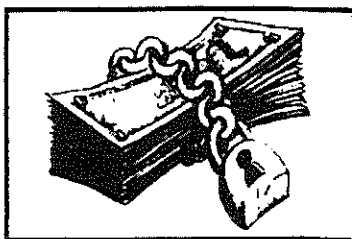
Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_



LE FINANCEMENT  
DES  
GROUPES  
POPULAIRES

URGENT

URGENT

Recherchons équipiers et équipières pour :

Rédaction

Photos

Enquêtes

Montage

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre permet de  
s'impliquer humainement dans le quartier.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270